



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 29/2026

Portant autorisation d'occupation du domaine public et
réglementation temporaire du stationnement à l'occasion de
travaux **rue des Fleurs**

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande présentée par la **société ENSIO pour le compte de la société ORANGE, avec siège sis à 67640 FEGERSHEIM, 1 rue de l'Industrie**, (ci-après « l'opérateur ») concernant une intervention de pose de chambre à l'adresse susvisée ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public ainsi qu'une réglementation temporaire du stationnement afin d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE :

- **Article 1 : Objet**

L'opérateur est autorisé à occuper le domaine public aux fins de réalisation des travaux susmentionnés. La circulation sera temporairement réglementée sur la voie située rue des Fleurs.

Le stationnement sera strictement interdit sur toute la zone des travaux, selon plan annexé.

- **Article 2 : Période d'intervention**

Les travaux auront lieu pendant deux journées sur la période du 24 juin 2026 au 03 juillet 2026, de 08h00 à 16h00, selon l'avancement du chantier. Durant cette période, la réglementation temporaire prévue au présent arrêté sera applicable.

- **Article 3 : Réglementation de la circulation**

Pendant le temps nécessaire à l'intervention :

-La vitesse de circulation sera **limitée à 30km/h**.

-Sur toute l'emprise du chantier, le stationnement sera interdit.

-Les piétons et les cyclistes seront invités à se rendre de l'autre coté de la chaussée afin d'assurer leur sécurité.

- **Article 4 : Signalisation**

L'opérateur est chargé de mettre en place, maintenir en bon état et retirer à l'issue des travaux l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire.

- **Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est adressée :

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- à la société ENSIO

A ECKWERSHEIM, le 15 juin 2026

**Le Maire,
Julien BORNERT**

